

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme le vice-président: Le député parlait depuis sept minutes quand j'ai dû l'interrompre. Il lui reste donc amplement de temps.

M. Mills: Madame la Présidente, la question est cruciale pour nous tous qui représentons des circonscriptions torontoises. Je suis content que le député de Davenport ait ouvert le débat aujourd'hui. Je sais que d'autres députés de Toronto vont intervenir dans le débat. Je voudrais seulement résumer quelques idées.

Comme je le disais avant la période des questions, il y a des cas où la privatisation est une bonne chose et donne de bons résultats. Je ne critiquais aucunement les entreprises conjointes qui ont construit Harbourfront. Je suis même fier de Harbourfront. Je répète que ce projet est le point de réunion de multiples cultures. Il y a toujours place pour l'amélioration quand on construit un projet aussi vaste à partir de rien. Il n'y avait que des bâtiments et de l'espace qui ne servaient à personne depuis une dizaine ou une quinzaine d'années. C'est devenu un endroit dont des centaines et des milliers de personnes profitent chaque semaine.

Le député de Don Valley-Ouest a dit plus tôt, aujourd'hui, que la Société Harbourfront pourrait finir par être la propriété de la municipalité de Toronto ou du gouvernement de l'Ontario. Je tiens à bien préciser que je n'aurais absolument aucune objection à cela, mais le projet de loi ne prévoit rien de tel. Il est aussi fort probable que le havre devienne la propriété de quiconque, dans le secteur privé, voudra déboursier la somme fixée par le Cabinet.

Je le répète, les contribuables canadiens ont consacré quelque 250 millions de dollars sur nombre d'années pour que soit aménagée ce palais que constitue Harbour-

Initiatives ministérielles

front. Ce n'est pas vraiment un palais, mais c'est un endroit dont je suis tellement fier, en tant que député de Toronto, que je ne voudrais pas qu'il tombe aux mains de quelqu'un qui n'aurait pas les mêmes préoccupations publiques que moi. A-t-on jamais vu, ailleurs au Canada ou en Amérique du Nord, une entreprise privée aménager un parc public doté d'installations culturelles et créatives semblables? Je ne le crois pas.

Il y a autre chose qui me chicote au sujet de ce projet de loi. C'est l'article 42. Voici ce qu'on y lit:

Les dettes et autres obligations de la Société sont réputées être celles de Sa Majesté du chef du Canada.

Je sais que la société accuse un passif éventuel, compte tenu des permissions qui ont été données aux promoteurs d'aller de l'avant et de construire encore d'autres ouvrages. Je crois que la ville a eu raison de stopper la réalisation de ces projets. Le havre accuse un passif éventuel. Supposons que l'on vende la Société à un promoteur contre 31 millions de dollars. Ciel, si le passif éventuel, qui est la responsabilité de la Couronne, était de 30 millions de dollars, on pourrait pratiquement céder cette société pour une bouchée de pain!

Je crois qu'il est absolument scandaleux qu'on évalue cette société à 31 millions de dollars. Si le gouvernement est tellement convaincu que c'est une bonne chose pour les Canadiens, si c'est dans l'intérêt public, qu'on mette alors tous les livres, tous les dossiers, toutes les ententes et tous les liens sur table. Qu'on en fasse une analyse complète.

Je l'ai déjà dit, madame la Présidente, si le secteur privé peut accomplir le travail nécessaire pour le service public, qu'il le fasse. J'appuie l'esprit d'entreprise, j'appuie le secteur privé. Il incombe parfois aux gouvernements de s'assurer qu'ils sont dans une position de contrôle pour faire en sorte que l'intérêt public, que l'objectif de la politique gouvernementale soit bien servi. Tout comme beaucoup d'autres députés à la Chambre des communes, j'ai vu à maintes et maintes reprises le gouvernement actuel brader purement et simplement la propriété publique. Il lui arrive de vendre une entreprise qui va mal, et il a parfaitement raison de vendre s'il peut trouver un acheteur capable de reprendre l'entreprise et d'obtenir de meilleurs résultats, mais il vend même des entreprises qui vont bien.

M. Nunziata: Laquelle, par exemple?